

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS **SYNDICAT MIXTE DU SCoT DU NORD TOULOUSAIN**

Comité syndical – Séance du 23 mars 2023

Date de la convocation : 17 /03 /2023

Nombre de délégués en exercice : 31 titulaires

Quorum : 16

Nombre de votants : 22

Titulaires présents :	18
Titulaires représentés :	
Suppléants :	3
Procurations :	1

L'an deux mille vingt-trois, jeudi 23 mars à 17 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Nord Toulousain, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint-Sauveur sous la présidence de Philippe PETIT, Président.

Etaient présents

CC des Coteaux du Girou :

Mme AUGER, M. PLICQUE P., ROUMAGNAC L., Mme ROUSTIT I.

CC du Frontonnais :

M. CAVAGNAC H., Mme CLAVEL ALBAR V., MM. LECORRE D., PETIT Ph., Mmes SAVY S., SIGAL S., SOLOMIAC C.

CC des Hauts Tolosans :

Mme AYGAT Ch., MM. DELMAS J-P., DULONG D., ESPIE J-C., Mme FOURCADE M-L.

CC Val'Aïgo :

MM. DUMOULIN J-M., Mme MONCERET M.

Etaient représentés

CC des Coteaux du Girou :

M. CUJIVES D. par M. RAYNAUD J-P (suppléant), M. VINTILLAS E. par M. ROUMAGNAC L. (Pouvoir)

CC des Hauts Tolosans

M. ZANETTI L. par Mme OGRODNIK P. (suppléante)

CC Val'Aïgo :

Mme BLANCHARD ESSNER S. par M. ASTRUC Th. (suppléant)

Etaient absents ou excusés

CC des Coteaux du Girou :

M. CALAS D.

CC du Frontonnais :

MM. PROVENDIER Ph., TERRANCLE S.

CC des Hauts Tolosans :

MM. ALARCON N., CODINE Fr., LAGORCE P., NOËL S.

CC Val'Aïgo :

MM. JOVIADO G., SABATIER R.

Secrétaire de séance : M. CAVAGNAC Hugo

Délibération n° 2023 /07

Domaine : Finances

7.1 – Finances locales – Décisions budgétaires

Objet : Approbation du Compte Administratif 2022

Le Président expose à l'Assemblée les conditions d'exécution du Budget Principal 2022 du Syndicat Mixte et présente le Compte Administratif annexé à la présente délibération.

Après avoir examiné l'exécution du Budget, détaillé les dépenses effectuées et les recettes encaissées, dont la synthèse se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Charges à caractère Gal	29 604.81 €	Dotations, subventions CD31	25 000.00 €
Autres charges Gest ^e courante	31 897.11 €	subv. + pdts rattachés PCAET + DGD	- €
Charges de personnel	251 491.25 €	et participations CC	300 042.70 €
Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	23 600.17 €	Atténuation de charges	28 920.81 €
		Autres pdts gestion courante	78.04 €
Total Exercice	336 593.34 €	Total Exercice	354 041.55 €
Résultat Exercice 2022 :		17 448.21 €	
Report de l'exercice N -1 :		205 112.53 €	
Résultat à affecter sur le BP 2023 :		222 560.74 €	

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Immobilisations incorporelles	5 644.72 €	Op d'ordre de transfert entre sections (amortissements)	23 600.17 €
Immobilisations corporelles	6 435.13 €	Subvention d'investissement	- €
		Dotation, fonds divers et réserves	- €
		Emprunt	- €
Total Exercice	12 079.85 €	Total Exercice	23 600.17 €
Résultat Exercice 2022 :		11 520.32 €	
Report de l'exercice N -1 :		74 346.04 €	
Résultat à affecter sur le BP 2023 :		85 866.36 €	
Restes à réaliser 2022 :		- €	

Après que Monsieur le Président se soit retiré et en l'absence de Monsieur VINTILLAS Edmond, 1^{er} Vice-président, conformément à la législation, Monsieur DELMAS Jean-Paul, 2^{ème} Vice-Président du Syndicat mixte du SCOT du Nord Toulousain désigné par l'Assemblée pour prendre momentanément la présidence, procède au vote.

Considérant que le Compte Administratif dressé pour l'exercice 2022 par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le Comité Syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : D'APPROUVER le Compte Administratif de l'exercice 2022 du Budget Principal.

Article 2 : DE NOTIFIER le Compte Administratif ainsi que la présente délibération au représentant de l'Etat et au Receveur du Syndicat Mixte du SCOT du Nord Toulousain.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV 31000), dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Le Président,

Philippe PETIT

